



Traité Pessa'him

Michna 9 - Chapitre 7

ז,ט הפסח שיצא או שנטמא, ישרף מיד. נטמאו הבעלים או שמתו--תעבור צורתו, ויצא לבית השריפה; רבי יוחנן בן ברוקה אומר, אף זה ישרף מיד, שאין לו אוכלין.

Le Qorban Pessah qu'on aura sorti ou celui qui est devenu impur, doit être brûlé immédiatement. Si [le ou] les propriétaires sont devenus impurs ou s'ils sont morts, on attendra qu'il prenne un mauvais aspect et on le brûlera le 16 Nissan. Rabbi Yohanan ben Béroka dit : celui-ci aussi on doit le brûler immédiatement puisque personne ne pourra le consommer.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions